



Webinaire Santé des femmes La rentrée autrement



**la
médecine
libre**

lamedecinelibre.com





LA MEDECINE LIBRE QUI SOMMES NOUS ?

Fondée par des médecins, **La Médecine Libre** est une complémentaire santé éthique qui milite aux côtés des soignants pour préserver la qualité des soins. LML propose **des contrats santé vertueux** qui garantissent **des soins de qualité sans surcoût** et ne fait **pas publicité** préférant réinjecter l'argent des cotisations dans le remboursement des soins des assurés.

Nos objectifs sont :

- **L'indépendance professionnelle** des soignants (médecins, dentistes, infirmiers, opticiens, etc.).
- **Le libre choix du professionnel de santé** par le patient.
- La tarification de soins de qualité à **leur juste coût**.
- Permettre à tous de bénéficier **de soins de qualité** tout en limitant leur budget santé.
- Permettre aux soignants d'être rémunérés à la mesure de la prestation fournie.
- S'opposer à une santé *low cost*.

lamedecinelibre.com

Nos valeurs



L'ENGAGEMENT

La Médecine Libre propose des complémentaires santé vertueuses. Nous avons pour vision de préserver l'excellence du système de soins français et de privilégier le lien entre soignants et soignés. Nous défendons la qualité des soins, dont les professionnels sont les seuls responsables devant les patients.

LA CONFIANCE

LML accompagne les soignants dans le choix de leur assurance pour leur permettre de prendre des décisions éclairées tout en leur faisant gagner du temps grâce à notre expertise et notre proximité.

LA TRANSPARENCE

Nos contrats sont simples à lire et sont libres de toute formulation trompeuse ou condition cachée.

L'INDÉPENDANCE

Nous sommes **une structure apolitique** et nos actionnaires sont des soignants particuliers, pas des grands groupes..

Nous militons contre les réseaux de soins, afin de garantir l'excellence du système de santé français ! Le patient doit **rester libre** de choisir son soignant.

RESPECT ET DÉMARCHE VERTUEUSE

Chez LML, l'essentiel des cotisations des assurés sert au remboursement des soins au juste coût de la pratique, grâce à notre politique de gestion éthique (zéro pub). Nos frais de gestion sont 30% moins élevés que la moyenne des autres mutuelles. Par ailleurs, nous réinvestissons tous les bénéfices pour développer notre modèle de mutuelle vertueuse (zéro dividende).

Nos produits



Pour les dentistes

- Mutuelle individuelle et familiale pour les libéraux et les étudiants
- Prévoyance complémentaire pour les libéraux
- Assurance de prêt
- Plan d'épargne sans frais sur versements

Pour les salariés des cabinets dentaires

- Des mutuelles spécifiques pour les cabinets dentaires
- Prévoyance conventionnelle des salariés
- Épargne retraite collective

| Mutuelle d'entreprise des cabinets dentaires

Mutuelle collective : une obligation, mais aussi une responsabilité

- En tant qu'employeur, vous avez la responsabilité de protéger vos salariés en mettant en place une complémentaire santé collective conforme aux obligations de votre **Convention Collective**.
- Votre convention prévoit notamment une **prise en charge de 60 % de la cotisation par l'employeur**.
- Mais être conforme à votre CCN ne signifie pas nécessairement répondre pleinement aux besoins de vos salariés.
- Les garanties conventionnelles constituent un socle, mais elles ne tiennent pas toujours compte des **spécificités du territoire, des profils de vos salariés et de leurs besoins réels en matière de santé**.
- **Chez LML, nous avons fait le choix d'aller plus loin.**
- Nous avons conçu des garanties **adaptées aux besoins de vos salariés**, par exemple LML rembourse jusqu'à trois fois plus par rapport à AG2R, tout en respectant **point par point les exigences de votre Convention Collective**.
- **Une mutuelle conforme à votre CCN, adaptée à vos salariés et pensée pour vous accompagner dans votre responsabilité d'employeur.**

| Mutuelle individuelle LML pour les dentistes



Vous prenez soin des autres. Prenez soin de vous.

- En tant que **professionnel de santé**, votre santé est votre premier outil de travail. Une bonne complémentaire santé est essentielle pour faire face aux dépenses importantes, notamment en cas de **maladies cardiovasculaires**, première cause de décès chez les femmes, mais aussi lors d'une **maternité** avec par exemple **de la kinésithérapie (rééducation du périnée pré et post partum)**, **des compléments d'honoraire pour l'accouchement** et la possibilité de bénéficier d'une **chambre individuelle** selon votre niveau de garantie.
- **Pensez aussi à votre reste à charge**
- Avec le dispositif **Madelin**, votre cotisation est **déductible de votre revenu imposable**. En revanche, votre reste à charge ne l'est pas.
- **Vous avez donc tout intérêt à optimiser vos garanties pour limiter ce que vous aurez à payer de votre poche.**

Vous êtes désormais libres du choix de la prévoyance de vos salariés. Le saviez-vous?



- Votre convention collective impose une protection spécifique de vos salariés en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.
- Il est plus qu'essentielle de mettre en place une prévoyance, car les conséquences d'une absence de prévoyance peuvent être lourdes pour le cabinet
- Vous avez sûrement opté par défaut pour AG2R en pensant que vous n'aviez pas le choix. Ce n'est plus le cas ! LML a créé pour vous une prévoyance :
 - - 100% conforme à votre convention collective,
 - - Libre de tout réseau de soin : cette offre est construite avec seul organisme de prévoyance qui n'a jamais intégré de réseau #ZéRoRéZo
 - - Pratique, car vous avez un interlocuteur unique pour la protection sociale de vos salariés : LML ; disponible, compétent, humain.

Qu'est-ce qu'une prévoyance individuelle pour les dentistes et pourquoi y souscrire

Une prévoyance complémentaire permet de couvrir vos revenus en cas d'arrêt de travail lié à un accident, une maladie ou une hospitalisation.

Elle vous protège également en cas d'invalidité qu'elle soit partielle ou totale.

Elle permet de couvrir vos charges professionnelles sans avoir à puiser dans votre trésorerie en cas d'arrêt.

En tant que chirurgien dentiste en libéral, vous bénéficiez d'une protection de base de votre régime obligatoire la CARCDSF et d'indemnisation de la part de la Sécurité sociale les trois premiers mois d'arrêt.

Montants CARCDSF et Sécurité sociale insuffisants

Une prévoyance complémentaire adaptée à votre situation et aux spécificités de votre activité pour :

- Maintenir votre niveau de vie
- Payer vos frais professionnels
- Ne pas à avoir à puiser dans votre trésorerie
- Vous Protéger face aux aléas de la vie
- Protéger vos proches en cas de décès
- Faire tenir votre patientèle par un remplaçant

Comment êtes-vous protégé en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité ?

SANS prévoyance

Pour rappel, sans contrat de prévoyance, votre couverture par le régime obligatoire est de :

- De 4 à 90 jours : indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie selon les règles des professionnels libéraux, 50 % de votre revenu (moyenne des 3 dernières années).
- À partir du 91e jour et jusqu'à 3 ans : indemnités journalières CARCDSF de 113,22 €/jour en 2026 soit 3 345 €
- Rente d'invalidité professionnelle : 31 824,20 € par an, soit 2 652,02 € par mois.
- Majoration par enfant à charge : 9 314,40 € par an.
- Aucune indemnisation de vos frais professionnels par le régime obligatoire.
- Allocation immédiate au décès : 19 220 €.
- Allocation annuelle au décès du conjoint survivant : 20 450,08 €.
- Rente d'éducation : 13 838,40 € par an et par enfant

Les garanties d'une prévoyance



Couverture de vos revenus

Indemnisation journalière IJ avant 90 jours :

Selon les franchises des assureurs à partir de 8 ou 15 jours jusqu'à 90 jours

Elles visent à compléter les IJ sécu sur cette période

Après 90 jours

De 90 jours à 3 ans pour compléter les IJ de la CARCDSF, vous pouvez couvrir tout ou partie de vos revenus/BNC sans les dépasser. Le montant peut varier selon vos besoins, votre rythme de vie et vos prêts existants qui sont déjà couverts par une assurance de prêt... Dans ce cas vous pouvez réduire vos IJ du prêt qui sera remboursé.

Les Franchises

Période avant le début de vos indemnisations

Comme évoqué pour les IJ courtes, il existe plusieurs franchises de 7/15/30/90 jours en cas de maladie, 0 à 3 jours en cas d'accident et 0 à 3 jours en cas d'hospitalisation.

Attention ! La franchise hospitalisation doit prendre en compte l'ambulatoire et sans condition de durée/nuitée à l'hôpital !

lamedecinelibre.com

Les garanties d'une prévoyance



La couverture de vos frais professionnels

Vos frais professionnels peuvent être importants et il est essentiel de bien vous couvrir sans avoir à puiser dans votre trésorerie pour assurer la pérennité de votre cabinet. Vos charges assurables sont généralement vos frais fixes, ceux que vous devez sortir même si vous n'avez plus d'activité.

- Masse salariale
- Loyer et charges locative
- Cotisations sociales (CARCDSF, URSSAF)
- Cotisations d'assurance (RCP, local prof, complémentaire-santé)
- CFE (taxe professionnelle)...

Invalidité

Indemnisation sous forme de rente jusqu'à l'âge de la retraite, elle peut **être totale ou partielle**, dans ce dernier cas le montant de la rente sera fixée selon votre taux d'invalidité et votre mode de calcul.

Les définitions de l'invalidité peuvent être différentes selon les assureurs, fonctionnelle, professionnelle ou croisée.

Privilégiez toujours **une définition professionnelle de l'invalidité**.

Une attention toute particulière doit être apportée à votre couverture invalidité.

- Conséquences peuvent catastrophiques
- Enjeux financiers sont colossaux

Décès / PTIA

Par défaut les montants sont fixés en fonction de vos revenus.

Cette garantie n'est pas à négliger

Protéger votre famille / Assurer la transmission de votre patrimoine

Capital non imposable, exonéré de droit de succession pour votre/vos bénéficiaires.

Selon votre situation familiale (besoins pour le conjoint et les enfants) les droits de succession pour le patrimoine... Il vous faudra ajuster le montant de votre capital nécessaire pour protéger au mieux vos proches. Là encore, l'accompagnement dont vous pourrez bénéficier est essentiel

Garanties optionnelles

D'autres garanties optionnelles peuvent être proposées dans les contrats comme :

- Rentes éducation (jusqu'à 25/28 ans selon les études)
- Rente Conjoint (viagère)
- Capital invalidité ou perte de patientèle ...

Si vous n'avez pas encore constitué un patrimoine, ces options de rentes peuvent s'avérer pertinentes pour protéger votre famille.

Plus vos montants de couverture ou en cas de décès seront élevés **plus les formalités médicales seront importantes.**

- **Délais de carence**

Pas de carence si substitution d'un contrat de prévoyance à un autre



Comment choisir votre prévoyance ?



Nos critères pour bien choisir une prévoyance :

- Des conditions générales **claires et non ambiguës.**
- **Pas de limitation d'exclusion ou des conditions d'hospitalisation...**
- Une bonne couverture pour **les affections psychiques et disco-vertébrales**
- **Une bonne prise en charge pour le mi-temps thérapeutique sans obligation d'arrêt**

Pas d'exclusion ou certaines conditions de garanties comme des conditions d'hospitalisation.

1/3 des arrêt de travail ! + de 45% des Invalidités sont liés à des affections PSYCHIQUES !

- Une définition de l'invalidité « **professionnelle** » basée sur votre capacité à exercer votre métier est essentielle ! Sans ambiguïté c'est votre capacité à exercer qui est prise en compte, en excluant les capacités restantes à exercer une autre activité et la possibilité de reconversion, d'appareillage ou de reclassement, pour toucher la totalité votre rente.
- **Le seuil de déclenchement de votre invalidité.**

Le **taux d'invalidité** à partir duquel vous commencerez à être indemnisé.

lamedecinelibre.com

Pris en charge de la grossesse pathologique sans limitation ou exclusion

Comment choisir votre prévoyance ?



➤ Le mode de calcul de votre rente

Ce point est crucial car il détermine ce que vous toucherez tous les mois.

Plusieurs modes de calcul possibles comme le T/100 mais un seul doit être choisi le T/66 :

Le mode T/66 = Tx d'invalidité / 66 X le montant de la rente en cas d'invalidité totale

Majore de plus 50% votre rente versus le T/100 ! Pour rappel, la CARCDSF vous considère en invalidité totale à partir de 66% et non 100% !

D'autres critères sont à prendre en compte dans son choix de prévoyance

- Exclusions sportives, etc...

Être Accompagné par un **courtier spécialisé sur les professions médicales** qui connaît votre activité, vos modes d'exercices et qui pourra vous permettre de faire un choix éclairé.

Les agents généraux d'assurance = un seul contrat même si pas adapté

Accompagné dans le temps = prévoyance toujours adaptée à ses besoins !

Contrat Forfaitaire ou indemnitaire ?

MADÉLIN ou non Madelin



FEMME DENTISTE : QUELLE PROTECTION EN CAS DE MATERNITÉ ?



Avant le congé maternité légal

➡ Si la grossesse entraîne un arrêt de travail pour raison médicale, la **prévoyance professionnelle** peut prendre le relais en complément de la Sécu et CARCDSF selon les garanties du contrat. Importance d'une prévoyance sans exclusion ou limitation.

Contrat non excluant en cas grossesse suite à une PMA

Pour une **chirurgienne-dentiste libérale (PAMC)**, en 2026 :

- **Indemnité journalière maternité : jusqu'à 65,84 € / jour.** Le montant est calculé en fonction des revenus cotisés, avec ce plafond. Cela représente **environ 1 975 € pour 30 jours.**
- **Allocation forfaitaire de repos maternel : 4 005 € en 2026**
- Versée en principe en 2 fois
- L'IJ est versée pendant la période de congé maternité, sous réserve notamment de **6 mois d'affiliation** et d'une cessation d'activité d'au moins 8 semaines, dont 6 après l'accouchement.

En conclusion :

Un assureur qui ne vous indemnise pas car vous ne répondez pas aux conditions établies de l'alinéa 14 de la page 12 des conditions générales de votre contrats, des exclusions ou limitation, voir la suppression de garanties en cours d'adhésion, des remboursements tardifs... Toutes ces situations qui peuvent avoir des effets catastrophiques sont malheureusement courantes.

Des conditions générales **claires et non ambiguës** et des garanties adaptées aux spécificités de votre profession.

Définition de l'**invalidité professionnelle** surtout si spécialisation « manuelle » qui nécessite d'assurer "votre main« / la « pince » .

Votre besoin est unique

Bien définir ses besoins d'indemnisation et adapter sa prévoyance à son profil.

- Si vous êtes récemment installé, il est important de revoir régulièrement votre prévoyance.
- Si vous approchez de la retraite = options d'indemnisation allant jusqu'à 67 ans versus 65 ans ou des contrats qui proposent le cumul emploi retraite.

Choisir au plus tôt une bonne prévoyance tant que vous n'avez pas d'antécédents médicaux pour éviter les exclusions

N'attendez pas d'avoir des problèmes pour choisir la prévoyance qui vous convient !

Pour toutes ces raisons, il est encore une fois, plus qu'important de bien choisir une prévoyance adaptée à sa situation, de prendre le temps d'étudier votre contrat mais surtout d'être bien accompagné lors de votre choix et dans la durée par un expert spécialisé dans la protection sociale des professionnels de santé.

